

## .2 Services de police

Classer les aspects juridiques des services de police qui contrôlent les facteurs relatifs à la moralité publique à 344.05. Classer une fonction de service social de la police à la fonction sous 362, ex. : conseils aux victimes de viol, 362.883 ; classer une infraction commise par des policiers à l'infraction à 364.1, ex. : violation des droits civils par la police, 364.1322

[.206 83] Gestion du personnel (Gestion des ressources humaines)

Ne pas employer ; classer à 363.22

### .22 Personnel

Devoirs, fonctions, activités

Classer ici la gestion du personnel (gestion des ressources humaines)

Classer les fonctions, activités, devoirs particuliers sous 363.23–363.25

### > 363.23–363.25 Aspects particuliers des services de police

Classer les aspects particuliers des services offerts par des catégories particulières d'organismes de sécurité et d'application des lois à 363.28 ; classer les ouvrages généraux à 363.2

### .23 Fonctions de la police

Classer ici l'application des lois, la prévention de la criminalité par la police

*Pour la détection du crime (enquêtes criminelles), voir 363.25. Pour les fonctions de la police relatives à une catégorie de conflit social, voir la catégorie, ex. : contrôle du terrorisme, 363.32516*

*Voir Guide 363 vs 344.02–344.05, 353–354 : Application des lois*

### .232 Patrouille et surveillance

Y compris la poursuite et l'arrestation des contrevenants, l'utilisation d'armes mortelles, le travail d'infiltration (espionnage)

*Pour les patrouilles routières, voir 363.2332*

### .233 Application des lois civiles

Y compris l'application des codes du bâtiment, des lois et des décrets sur l'octroi des permis, de l'hygiène

### .233 2 Contrôle de la circulation

Y compris la patrouille routière


Classer les enquêtes générales sur les accidents de la route à 363.12565 ; classer les enquêtes sur les infractions au code de la route à 363.25 ; classer les études des débris à 629.2826 ; classer les ouvrages généraux sur le contrôle de la circulation à 363.1256

### .233 6 Recherche des personnes disparues

### .24 Services auxiliaires

Y compris les services de communications, la conservation de la preuve, les fichiers d'empreintes digitales et de photographies, les dossiers de la police

- .25            Détection du crime (Enquête criminelle)
- Classer ici la criminalistique, la preuve, la preuve circonstancielle
- Classer les enquêtes générales sur les accidents de transport à 363.12065
- Pour la conservation de la preuve, voir 363.24 ; pour la médecine légale, voir 614.1*
- Voir aussi 364.1 pour les infractions pénales*
- 
- >            363.252–363.258 Techniques et catégories particulières de preuve
- Classer les ouvrages généraux à 363.25 ; classer les ouvrages généraux sur la détection d'une catégorie particulière de crimes à 363.259. Classer la détection d'un crime particulier au crime à 364.1, ex. : détection d'un meurtre dans la ville de New York, 364.1523097471
- 
- >            363.252–363.256 Obtention et analyse de la preuve
- Classer la preuve utilisée pour l'identification de criminels ne figurant pas ici à 363.258 ; classer les ouvrages généraux à 363.25
- .252            Obtention de la preuve
- Y compris l'écoute électronique, la fouille et la saisie, l'utilisation d'indicateurs et d'agents secrets
- Pour les interrogatoires de témoins, voir 363.254*
- .254            Interrogatoire des témoins
- Y compris l'utilisation du détecteur de mensonges
- .256            Analyse de la preuve
- Classer ici les laboratoires
- Classer les dossiers d'enquêtes criminelles à 363.24
- .256 2            Preuve matérielle
- Y compris l'analyse de sang et des cheveux et poils, la balistique
- .256 5            Preuve documentaire
- Y compris l'analyse graphologique et des caractères dactylographiques
- .258            Identification des criminels
- Y compris les portraits-robots, les empreintes digitales, les séances d'identification, les photographies, les empreintes vocales
- Classer les dossiers d'enquêtes criminelles à 363.24 ; classer les ouvrages interdisciplinaires sur l'identification biométrique à 006.248

- .259            Détection des catégories particulières d'infractions  
Ajouter à l'indice de base 363.259 le développement de 364.1 sous 364.13–364.18, ex. : enquête sur un meurtre, 363.259523  
Classer les techniques particulières d'enquête pour les catégories particulières d'infractions sous 363.252–363.258. Classer la détection d'une infraction particulière à l'infraction à 364.1, ex. : détection d'un meurtre dans la ville de New York, 364.1523097471
- .28            Services des organismes particuliers de sécurité et d'application des lois  
Y compris la police des parcs  
Classer les organismes chargés de fonctions particulières de police à 363.23 ; classer les organismes qui enquêtent sur les catégories particulières de délits à 363.259
-             *Pour la police militaire, voir 355.13323 ; pour les inspecteurs des postes, voir 383.46*
- .282            Commissaires de police (Marshals, shérifs (États-Unis))  
Ajouter les subdivisions communes pour chaque partie ou pour l'ensemble de l'intitulé
- .283            Police secrète
- .284**            **Police des drogues**